

1 Allée Hélène Boucher  
95150 TAVERNY

Port : 06 08 93 07 73

lionel.ricard@free.fr

COMITE DE VOLLEY BALL DU 95  
106, rue des Bussys – 95600 EAUBONNE

A l'attention de la commission d'appel  
du CVB 95

Le mardi 13 mai 2014

LR avec AR

#### APPEL DU PV N°7 POUR LA COMMISSION D'APPEL DEPARTEMENTALE DU CVB 95

Messieurs,

Ne sachant pas qui est le président de la commission d'appel, j'envoie ce courrier au président du CVB 95, au secrétaire du CVB 95 et au président de la sportive.

Dans la mesure où ce PV a des conséquences sur le classement du championnat féminin et notre participation à la poule des seconds du dimanche 18 mai 2014, j'espère que vous prendrez la décision de statuer à partir de la réception de ce mail et ne pas attendre notre lettre recommandée.

Je suis très surpris que ce PV n'arrive que le mardi 13 mai 2014 pour un match du 4 mai 2014 vu les conséquences pour la poule des seconds.

Pourquoi la feuille de match n'est arrivé que le 9 mai alors que la date d'envoi aurait du être le 6 mai ?

Peut on avoir la copie de l'enveloppe.

Les remarques sur le classement de l'équipe 1 et l'équipe de CERGY n'a rien à faire dans ce PV. On peut penser que ce PV n'a pour objectif de nous refuser la place de second de l'équipe 1 d'Ermont.

Ce PV précise que :

"les joueuses Mlle RAMAHEFARIVONY Laëtitia – licence N° 1663989 et Mlle NGELEKA Annie – licence N° 1865835 du VBC Ermont 2 ne pouvaient participer à la rencontre (RGED – articles 10.61 et 10.63 joueuses appartenant au VBC Ermont 1)"

Pour ma part je suis en désaccord avec votre avis.

L'article 10.63 précise qu'un même joueur ne peut jouer à la fois dans l'équipe 1 et l'équipe 2 **sauf pour un jeune** avec un maximum de deux sur le même weekend qu'il évolue dans un niveau national ou départemental.

Deux professeurs de Français agrégés m'ont confirmé le sens de ce paragraphe qui est très clair.

**Le voici :** *Un même joueur NE PEUT PAS PARTICIPER lors d'une même journée de championnat à un match de l'équipe 1 et à un match de l'équipe 2 dite "RÉSERVE", dans ce cas, la sanction (pénalité ou forfait) portera sur la dernière rencontre de la journée disputée par le joueur.*

*Exception : deux joueurs (joueuses) maximum des catégories Cadets à Espoirs peuvent être inscrits(es) le même week-end sur les feuilles de matches des équipes évoluant en Championnat National et Départemental Senior.*

Ainsi deux joueuses maximum sont autorisées. C'est ce que nous avons fait et elles sont juniors. C'était bien le même weekend (celui du 4 mai) et c'était pour le match du championnat départemental sénior féminin du 95, soit une équipe qui évoluait dans le championnat départemental.

C'est ainsi que plusieurs personnes et moi même interprétons cette partie du règlement. Et je ne vois pas comment on peut l'interpréter autrement.

Nous avons fait jouer nos deux jeunes dans le championnat départemental.

**De plus:** 10.64 - Toutes les dispositions des trois articles précédents sont valables, entre toutes les équipes d'un même GSA (entre équipe 2 et 3, entre équipe 3 et 4, etc...) pour les compétitions nationales, régionales et départementales, et également à l'intérieur de chaque catégorie d'âge. Les joueurs surclassés, étrangers ou mutés obéissent également à ces règles.

Ce qui veut bien dire que les jeunes ont le droit d'évoluer avec deux équipes, équipe 1 et 2, 2 et 3, etc.

Je ne comprends donc pas pourquoi vous persistez à dire que ces joueuses ne pouvaient jouer avec l'équipe 2.

Un grand nombre de club font la même chose tous les weekends en particulier notre partenaire Asnières où les joueurs évoluent en régional 1 et en national 2 et même régional 1 avec Asnières et Régional 3 avec nous à condition que ce ne soit pas le même jour, bien entendu. Allison Meneux, junior fille au club de Cormeilles a cette année évolué avec l'équipe 1 en régionale 2 et l'équipe 2 en départementale contre Ermont 1 lors de la 6e journée le 11 janvier. Il vous suffit de regarder les feuilles de match.

Enfin, deux joueuses d'Argenteuil (jeune) évoluant en régional ont joué contre nous en départemental sur le match retour la saison passée. Je recherche la feuille de match pour vous la communiquer. Il s'agit de Melle Roux et de Melle Abdelmalek.

J'espère que vous pourrez prendre conscience de l'erreur d'interprétation sur le règlement afin d'annuler ce PV.

Cordialement.